



## ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

---

L'exercice de certaines activités est soumis à une autorisation ou un agrément préalable. Lors de la demande d'immatriculation ou d'une demande d'inscription modification, le registre du commerce et des sociétés est amené dans certains cas à vérifier le respect de cette condition. La liste ci-dessous (non exhaustive) indique les activités faisant l'objet d'une vérification par le registre du commerce et des sociétés de Paris.

---

### Liste des greffes d'île de France

- 1- Paris (75): Greffe du tribunal de commerce de Paris
- 2- Seine et Marne (77): Greffe du tribunal de commerce de Meaux et Greffe du tribunal de commerce de Melun
- 3- Essonne (91): Greffe du tribunal de commerce d'Evry
- 4- Hauts de Seine (92): Greffe du tribunal de commerce de Nanterre
- 5- Seine Saint Denis (93): Greffe du tribunal de commerce de Bobigny
- 6- Val de Marne (94): Greffe du tribunal de commerce de Créteil
- 7- Val d'Oise (95): Greffe du tribunal de commerce de Pontoise

---

### Liste des activités réglementées

---

- Agence de mannequins
  - Architecte
- Assurance/ Réassurance
  - Auto-école
  - Banque
  - Bar/Brasserie/café
  - Changeur manuel
- Commissionnaire de transport
  - Courtier de Fret Fluvial
  - Courtier de marchandises assermenté
- Crèche/Etablissement d'accueil d'enfants de moins de six ans
  - Discothèque
  - Domiciliation

- Entreprise de Travail Temporaire Personne Physique ou morale dont l'activité exclusive est de mettre à la disposition d'entreprises utilisatrices des salariés
- Entreprises dedéménagement
- Etablissement d'accueil des enfants mineurs
  - Expert comptable
- Exploitant de salle de spectacle
- Exploitation d'Etablissement de soins
  - Fabrication, importation, exportation et distribution de produits pharmaceutiques
    - Forain
    - Géomètre Expert
- Gestion de portefeuille pour le compte de tiers
- Hébergement de personnes âgées valides
- Hôtel avec vente de boissons
- Location avec chauffeur des véhicules motorisés de moins de 4 roues

- Location de véhicules industriels avec conducteur
- Location de voiture avec chauffeur (Petite remise)
  - Maison de retraite
- Etablissement d'accueil collectif de personnes âgées
  - Opticien lunetier
  - Pharmacie (Officine)
  - Pompes funèbres
- Producteur et organisateur de spectacle
  - Recouvrement de créances
  - Services à la personne, Article R.7232-5 du code du travail
    - Taxi
- Transport aérien public de passagers
  - Transport fluvial de passagers
  - Transport routier de marchandises
  - Transport routier de personnes (Véhicules de quatre roues et plus)

Professions réglementées	Titre, agrément ou inscription	Observations	Coordonnées de l'autorité compétente
Agence de mannequins	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'arrêté préfectoral</p> <hr/> <p><u>Modification</u> : Document attestant du dépôt d'un dossier de modification. Les modifications concernées sont : le changement de représentant légal, le changement de dénomination, le transfert de siège social hors ressort.</p>	La licence est attribuée au nom de la PP ou du représentant légal en identifiant la dénomination de la société et son siège social. N.B : en cas de transfert de siège social Paris/Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de cet agrément.	Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle 210, quai de Jemmapes 75462- Paris Cedex 10 01 44 84 41 00

Architecte	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'inscription à l'ordre des architectes.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> : Un document attestant du dépôt d'un dossier de modification concernant le changement de dénomination.</p>	<p>L'inscription est délivrée au nom de la société. N.B. : en cas de transfert de siège Ile de France/Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'inscription.</p>	<p>Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Ile de France</p> <hr/> <p>Les Récollets 148, rue du faubourg Saint Martin</p> <hr/> <p>75010 Paris</p> <hr/> <p>01 53 26 10 60</p>
Assurance/ Réassurance	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'agrément administratif délivré par l'autorité de contrôle prudentiel.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> : aucune pièce nécessaire.</p> <hr/> <p><u>Immatriculation d'une succursale</u> : Une copie de l'agrément délivré par les autorités de contrôle du pays d'origine ainsi qu'un document de l'autorité du contrôle prudentiel et de résolution attestant de la réception des informations requises et indiquant la date à laquelle la succursale peut commencer son activité.</p>	<p>La licence est attribuée au nom de la PP ou du représentant légal en identifiant la dénomination de la société et son siège social. N.B : en cas de transfert de siège social Paris/Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de cet agrément.</p>	<p>Secrétariat du Comité des entreprises d'assurance : Bureau ASSUR2 - Direction générale du Trésor et de la politique économique Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie 139, rue de Bercy - Télédéc 226, F-75572 Paris Cedex 12</p>

Auto-école	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de l'arrêté préfectoral</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Copie du courrier attestant que la société a déposé un dossier de demande d'agrément doit être produite pour l'ouverture d'un établissement secondaire, transfert de siège social hors ressort, changement de représentant légal.</p>	<p>L'agrément est délivré au nom du représentant légal. L'agrément indique également la dénomination sociale de la société et l'adresse de l'établissement. En cas d'immatriculation par achat, le préfet qui a délivré l'agrément peut le maintenir pendant un période maximum d'un an à compter du changement de propriétaire. Si l'exploitant décède ou il est dans l'incapacité de le faire, le préfet qui a délivré l'agrément peut le maintenir, pendant une période max. d'un an à compter du jour du décès ou l'incapacité. N.B : en cas de transfert de siège social Paris/ Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément</p>	<p>Préfecture de police Direction de la circulation des transports et du commerce (5eme Bureau)</p> <hr/> <p>9, boulevard du Palais</p> <hr/> <p>75 195 Paris Cedex 04</p> <hr/> <p>01 53 73 53 73</p> <hr/> <p>01 53 71 53 71</p> <hr/> <p>01 40 79 79 79</p>
Banque	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de l'agrément délivré par l'autorité de contrôle prudentiel</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>aucune pièce nécessaire.</p>	<p>Cet agrément est délivré au nom de la société.</p>	<p>Banque de France</p> <hr/> <p>31 rue Croix des petits champs</p> <hr/> <p>75001 Paris</p> <hr/> <p>01 42 92 42 92</p> <hr/> <p>01 64 80 20 20</p>
Bar/Brasserie/café	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>copie de licence IV délivré par la préfecture de police.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Une copie de la licence IV modifiée doit être produite en cas de transfert de siège social, de changement de dénomination, du représentant légal et de l'exploitant</p>	<p>La licence IV doit mentionner l'exploitant et le propriétaire de la licence : Pour le propriétaire commerçant, personne physique : nom du commerçant. Pour le propriétaire, personne morale : sa dénomination sociale le nom de son représentant légal, et son siège social.</p>	<p>Préfecture de police de Paris</p> <hr/> <p>9 Boulevard du Palais</p> <hr/> <p>75004 Paris</p> <hr/> <p>01 53 73 53 73</p> <hr/> <p>01 53 71 53 71</p> <hr/> <p>01 40 79 79 79</p>

Changeur manuel	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de l'autorisation délivrée par l'autorité de contrôle prudentiel</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Aucune pièce nécessaire</p>	Cette autorisation est délivrée au nom de la personne physique exerçant cette activité, ou du représentant légal de la société.	<p>Banque de France</p> <hr/> <p>31 rue Croix des petits champs</p> <hr/> <p>75001 Paris</p> <hr/> <p>01 42 92 42 92</p> <hr/> <p>01 64 80 20 20</p>
Commissionnaire de transport	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de l'attestation d'inscription au registre des commissionnaires de transport</p> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Une copie de l'attestation en cas de changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité Aucune pièce nécessaire pour les autres modifications.</p>	L'attestation est délivrée au nom de la personne physique qui exerce en nom propre ou au nom de la société. Elle contient également le nom du responsable de l'activité, l'adresse du siège social, ainsi que la forme juridique de la société.	<p>Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France</p> <p>21-23, rue Miollis</p> <p>75732 Paris Cedex 19</p> <p>01 40 61 89 70</p>
Courtier de Fret Fluvial	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie du Certificat provisoire de l'inscription de la société sur le registre des courtiers de fret.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Courrier attestant que le préfet de la région Nord Pas de Calais a été informé du transfert du siège social, ouverture d'un établissement secondaire.</p>	Le certificat provisoire est délivré au nom de la société. Ce certificat comprend également l'adresse du siège social.	<p>Direction régionale de l'équipement Nord</p> <hr/> <p>4 rue de Bruxelles</p> <hr/> <p>BP 259</p> <hr/> <p>59019 Lille cedex</p> <hr/> <p>03 20 49 60 00</p>
Courtier de marchandises assermenté	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de l'attestation de la compagnie des courtiers de marchandises assermentés près de la Cour d'appel de Paris.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Il convient de produire une copie de cette attestation en cas de transfert de siège hors ressort</p>	L'attestation est délivrée au nom d'une personne physique. L'activité de courtier de marchandises assermenté ne peut être exercée que par une personne physique. N.B : en cas de transfert de siège social Paris/ Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de la déclaration.	<p>Compagnie des courtiers de marchandises (Bourse du Commerce)</p> <hr/> <p>2 rue de Viarmes</p> <hr/> <p>75040 Paris</p> <hr/> <p>01 42 33 16 81</p>

Crèche/Etablissement d'accueil d'enfants de moins de six ans	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de l'autorisation du Président du conseil général après avis du maire de la commune d'implantation.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Il convient de produire une copie de cette autorisation en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	N.B. : en cas de transfert de siège Paris/ Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'autorisation.	<p>Conseil général de Paris</p> <hr/> <p>Hôtel de Ville</p> <hr/> <p>75196 Paris</p> <hr/> <p>01 42 76 40 40</p>
Discothèque	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de la licence IV.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Une copie de cette licence doit également être produite en cas de changement de l'adresse du siège, de dénomination et du représentant légal et de l'exploitant.</p>	La licence IV doit mentionner le nom de l'exploitant et le propriétaire de la licence : Pour le propriétaire commerçant, personne physique : nom du commerçant. Pour le propriétaire, personne morale : sa dénomination sociale le nom de son représentant légal, et son siège social.	<p>Préfecture de police de Paris Direction de la protection du public</p> <hr/> <p>9 Boulevard du Palais</p> <hr/> <p>75004 Paris</p> <hr/> <p>01 53 73 53 73</p> <hr/> <p>01 53 71 53 71</p> <hr/> <p>01 40 79 79 79</p>
Domiciliation	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de l'agrément délivré par le préfet de police de Paris</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Aucune pièce nécessaire</p>	Pour les personnes physiques l'agrément mentionne le nom de l'exploitant, l'adresse de l'établissement et l'adresse des établissements secondaires. Pour les personnes morales, l'agrément mentionne : la dénomination sociale, la forme juridique, l'adresse du siège social, le nom du représentant légal et l'adresse des établissements secondaires. N.B : En cas de transfert de siège social paris/paris, aucune pièce n'est nécessaire.	<p>Préfecture de police de Paris</p> <hr/> <p>9 Boulevard du Palais</p> <hr/> <p>75004 Paris</p> <hr/> <p>01 53 73 53 73</p> <hr/> <p>01 53 71 53 71</p> <hr/> <p>01 40 79 79 79</p>

<p>Entreprise de Travail Temporaire Personne Physique ou morale dont l'activité exclusive est de mettre à la disposition d'entreprises utilisatrices des salariés</p>	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de la déclaration préalable faite à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.</p> <p><u>Modification</u> : Une copie de cette déclaration doit être produite en cas d'ouverture d'un établissement secondaire, de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>La déclaration est faite au nom de la société. N.B : en cas de transfert de siège social Paris/ Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de la déclaration.</p>	<p>Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</p> <hr/> <p>210, quai de Jemmapes</p> <hr/> <p>75462 Paris Cedex 10</p> <hr/> <p>01 44 84 41 00</p> <hr/> <p>ddtefp.paris@travail.gouv.fr</p>
<p>Entreprises dedéménagement</p>	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'attestation provisoire d'inscription au registre des transporteurs et des loueurs.</p> <p><u>Modification</u> : Une copie de l'attestation en cas de changement de la personne exerçant l'activité. Aucune pièce nécessaire pour les autres modifications.</p>	<p>La copie de l'attestation provisoire comporte le nom de la société, ainsi que celui de la personne exerçant l'activité.</p>	<p>Direction Régionale Interdépartementale de l'Equipeement et de l'aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 PARIS Cedex 19 01 40 61 89 70</p>
<p>Etablissement d'accueil des enfants mineurs</p>	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie du récépissé de la déclaration faite au président du conseil général .</p> <p><u>Modification</u> : Copie du courrier attestant que la société a informé le président du conseil général en cas de transfert de siège social hors ressort, changement de représentant légal.</p>	<p>En cas de transfert de siège social Paris/ Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de la déclaration.</p>	<p>Conseil général de Paris Hôtel de Ville 75196 Paris 01 42 76 40 40</p>
<p>Expert comptable</p>	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'inscription à l'ordre des Experts comptables.</p> <p><u>Modification</u> : copie de cette inscription en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>L'inscription à l'ordre doit être au nom de la société. N.B : en cas de transfert de siège social Paris/ Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de la déclaration.</p>	<p>Ordre des experts comptables</p> <hr/> <p>50 rue de Londres</p> <hr/> <p>75378 Paris Cedex 08</p> <hr/> <p>01 55 04 31 58</p>

Exploitant de salle de spectacle	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de la licence d'entrepreneur de spectacle ou une copie de l'avis favorable rendu par la commission consultative régionale pour l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants.</p> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Une copie du courrier attestant qu'un dossier de modification a été déposé pour la modification de la dénomination, de la forme juridique et le transfert de siège social hors ressort. Pour le changement de représentant légal, copie de la licence, ou copie d'un courrier de la DRAC attestant que le nouveau représentant bénéficie des droits de la licence de l'ancien représentant.</p>	La licence d'entrepreneur de spectacle est délivrée au nom de la personne physique qui exerce l'activité ou au nom du représentant légal de la société qui exerce cette activité. N.B. : en cas de transfert de siège Ile de France/Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de la licence.	Direction régionale des affaires culturelles d'île de France 98 rue de Charonne 75011 Paris 01 56 06 50 00
Exploitation d'Etablissement de soins	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de l'autorisation délivrée par l'Agence Régionale d'Hospitalisation.</p> <p><u>Modification</u> :</p> <p>copie de cette autorisation en cas de changement de dénomination et en cas de changement de personne exerçant l'activité, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	Cette autorisation est délivrée au nom de la société ou de la personne physique exerçant cette activité. N.B. : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément.	Agence Régionale de l'Hospitalisation 21-23 rue des Ardennes 75019 Paris 01 40 05 22 22
Fabrication, importation, exportation et distribution de produits pharmaceutiques	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Copie de l'autorisation délivrée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) .</p> <hr/> <p><u>Modification</u> :</p> <p>Une copie de l'autorisation préalable est nécessaire en cas d'ouverture d'un nouvel établissement (secondaire ou complémentaire).</p>	Copie de l'autorisation délivrée par l'AFSSAPS au nom de la société.	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé 143-147 Boulevard Anatole France 93285 Saint Denis Cedex
Forain	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> :</p> <p>Une copie de l'attestation valant titre provisoire de circulation pour une durée d'un mois.</p> <p><u>Modification</u> :</p> <p>aucune modification. Radiation : le titre de circulation en original</p>	L'attestation est délivrée au nom de la personne physique, commerçant, ou au nom du représentant légal de la personne morale. Lors de la radiation, il convient de demander le titre de circulation, afin de porter sur celui ci la mention de la radiation et sa date.	Préfecture de police Bureau des Polices Administratives <hr/> 36, rue des Morillons <hr/> 75015 Paris <hr/> 01 55 76 20 00



Géomètre Expert	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Copie de l'inscription à l'ordre des géomètres experts</p> <p><u>Modification</u> : Une copie de cette inscription doit également être produite en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	L'inscription doit être au nom de la société. Cette activité ne peut être exercée que sous forme de SA, SARL, SCP et SEL. N.B. : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément.	Ordre des Géomètres Experts Conseil Régional de Paris 103 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris 01 42 67 09 09				
Gestion de portefeuille pour le compte de tiers	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'agrément délivré par l'Autorité des Marchés Financiers.</p> <p><u>Modification</u> : aucune pièce nécessaire</p>	Cet agrément est délivré au nom de la société.	<table border="1"> <tr> <td>Autorité des Marchés Financiers</td> </tr> <tr> <td>17, place de la Bourse</td> </tr> <tr> <td>75082 PARIS CEDEX 02</td> </tr> <tr> <td>01 53 45 60 00</td> </tr> </table>	Autorité des Marchés Financiers	17, place de la Bourse	75082 PARIS CEDEX 02	01 53 45 60 00
Autorité des Marchés Financiers							
17, place de la Bourse							
75082 PARIS CEDEX 02							
01 53 45 60 00							
Hébergement de personnes âgées valides	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'autorisation délivrée par le président de Conseil général par voie d'arrêté.</p> <p><u>Modification</u> : copie de cette autorisation en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	En cas de transfert de siège Paris/ Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'autorisation.	Conseil général de Paris Hôtel de Ville 75196 PARIS 01 42 76 40 40				
Hôtel avec vente de boissons	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : copie de la licence IV.</p> <p><u>Modification</u> : copie de la licence IV doit également être produite en cas de transfert de siège social, de changement de dénomination et de représentant légal et de l'exploitant.</p>	La licence IV doit mentionner l'exploitant et le propriétaire de la licence : Pour le propriétaire commerçant, personne physique : nom du commerçant, Pour le propriétaire, personne morale : sa dénomination sociale le nom de son représentant légal, et son siège social.	Préfecture de police de Paris Direction de la protection du public 9 Boulevard du Palais 75004 Paris 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 01 40 79 79 79				
Location avec chauffeur des véhicules motorisés de moins de 4 roues	<p>Immatriculation, prise/adjonction d'activité : Une copie de la licence ou l'attestation indiquant que l'entreprise est inscrite au registre des Transporteurs et loueurs.</p> <p>Modification : Nouvel agrément nécessaire si changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité.</p> <p>Aucune pièce nécessaire pour les autres modifications</p>	Elle est délivrée au nom de la société ou du commerçant. Elle comporte également le nom de la personne qui assume la direction permanente et effective de l'activité.	Direction Régionale Interdépartementale de l'Équipement et de l'aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 PARIS Cedex 19				

<p>Location de véhicules industriels avec conducteur</p>	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'attestation provisoire d'inscription au registre des transporteurs et des loueurs. <u>Modification</u> : Une copie de l'attestation en cas de changement de la personne exerçant l'activité. Aucune pièce nécessaire pour les autres modifications.</p>	<p>La copie de l'attestation provisoire comporte le nom de la société, ainsi que celui de la personne exerçant l'activité. La location de véhicules industriels avec conducteur est réglementée aussi bien en deux roues qu'en quatre roues</p>	<p>Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 PARIS Cedex 19 01 40 61 89 70</p>
<p>Location de voiture avec chauffeur (Petite remise)</p>	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'autorisation préfectorale.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> : copie de cette autorisation en cas de changement d'exploitant, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>L'autorisation doit être au nom de l'exploitant.</p>	<p>Préfecture de Police, Bureau de la réglementation générale et de la voirie publique. 9 Boulevard du Palais 75004 Paris 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 01 40 79 79 79</p>
<p>Maison de retraite Etablissement d'accueil collectif de personnes âgées</p>	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'autorisation délivrée conjointement par le président de Conseil général et le préfet. <u>Modification</u> : copie de cette attestation en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>N.B. : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'autorisation.</p>	<p>Conseil général de Paris</p> <hr/> <p>Hôtel de Ville</p> <hr/> <p>75196 PARIS</p> <hr/> <p>01 42 76 40 40</p>
<p>Opticien lunetier</p>	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de la fiche ADELI.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> : copie de cette fiche en cas de transfert de siège hors ressort, en cas d'ouverture d'établissement secondaire, en cas de changement de représentant légal.</p>	<p>La fiche est au nom du représentant légal de la société ou du commerçant. Il convient de demander en plus la fiche complémentaire mentionnant l'adresse de l'établissement où est exercée l'activité. Dans les SAS, la fiche peut être au nom du Président ou du directeur général, en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés. (Si le directeur général assume la direction de la société, la fiche doit être à son nom) En cas d'ouverture d'établissement secondaire, il est nécessaire de demander la nomination d'un PEA, celui ci doit produire une copie de sa fiche ADELI. N.B : En cas de transfert Paris/Paris, il n'est pas nécessaire de demander la copie de la fiche.</p>	<p>Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales de Paris 75 rue de Tocqueville 75850 PARIS CEDEX 17</p>

Pharmacie (Officine)	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'inscription au tableau de l'ordre des pharmaciens</p> <p><u>Modification</u> : copie de l'inscription en cas de changement de dénomination sociale, en cas transfert de siège social hors ressort.</p>	<p>La copie de l'inscription est au nom de la société. N.B. : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'inscription.</p>	<p>Conseil régional de l'ordre des pharmaciens d'Ile de France</p> <hr/> <p>2 rue Récamier</p> <hr/> <p>75007 PARIS</p> <hr/> <p>01 44 39 29 99</p>
Pompes funèbres	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'arrêté préfectoral.</p> <p><u>Modification</u> : copie de l'arrêté préfectoral en cas d'ouverture d'un nouvel établissement et de transfert de siège hors ressort. En cas de changement de dénomination, de forme juridique, de représentant légal, il convient de demander une copie du courrier attestant qu'un dossier de modification a été déposé.</p>	<p>Cette habilitation précise le nom de la société, l'adresse du siège et le nom de la personne exploitante. N.B : en cas de transfert de siège Paris/Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'habilitation.</p>	<p>Préfecture de Police Direction de la Police générale 9 Boulevard du Palais 75004 Paris 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 01 40 79 79 79</p>
Producteur et organisateur de spectacle	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de la licence d'entrepreneur de spectacle ou une copie de l'avis favorable rendu par la commission consultative régionale pour l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants.</p> <p><u>Modification</u> : Une copie du courrier attestant que un dossier de modification a été déposé pour la modification de la dénomination, de la forme juridique et le transfert de siège social hors ressort. Pour le changement de représentant légal, copie de la licence, ou copie d'un courrier de la DRAC attestant que le nouveau représentant bénéficie des droits de la licence de l'ancien représentant.</p>	<p>La licence d'entrepreneur de spectacle est délivrée au nom de la personne physique qui exerce l'activité ou au nom du représentant légal de la société qui exerce cette activité. N.B. : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'inscription.</p>	<p>Direction régionale des affaires culturelles d'île de France 98 rue de Charonne 75011 PARIS 01 56 06 50 00</p>
Recouvrement de créances	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie du récépissé de la déclaration obligatoire délivré Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance.</p> <p><u>Modification</u> : Une copie de ce récépissé doit être produite en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>N.B : En cas de transfert de siège Paris/ Paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de ce récépissé déclaration.</p>	<p>Parquet du tribunal de grande instance de Paris Section recouvrement de créances</p> <hr/> <p>4 Boulevard du Palais</p> <hr/> <p>75004 Paris</p> <hr/> <p>01 44 32 57 01</p>

<p>Services à la personne, Article R.7232-5 du code du travail</p>	<p><u>Immatriculation,</u> <u>prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'agrément qualité.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> : Pour l'ouverture d'un établissement, il convient de demander une copie de la déclaration préalable faite au préfet.</p> <hr/> <p><u>Complément activité</u> : - Accompagnement des enfants de moins de trois ans ou des personnes âgées de 60 ans au moins ou handicapées ; - Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ; - Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété ; - Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque l'activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile ; - Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile ; - Garde malade ; - Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant l'ensemble d'activité effectuées à domicile ; - Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes.</p>	<p>Cet agrément est délivré au nom de la société. Il est valable cinq ans. Lors de l'immatriculation de la société, une copie du courrier attestant que celle ci a reçu un avis favorable, suffit pour accepter le dossier.</p>	<p>Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle 210, quai de Jemmapes 75462- Paris Cedex 10 01 44 84 41 00 dtefp.paris@travail.gouv.fr</p>
<p>Taxi</p>	<p><u>Immatriculation,</u> <u>prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'autorisation de stationnement sur la voie publique délivrée par le préfet de police. <u>Modification</u> : copie de cette autorisation de stationnement en cas de changement de représentant légal ou de l'exploitant.</p>	<p>Cette autorisation est délivrée au nom du propriétaire ou de l'exploitant.</p>	<p>Préfecture de police Bureau des transports publics</p> <hr/> <p>36 Rue des Morillons</p> <hr/> <p>75015 Paris</p>

Transport aérien public de passagers	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'autorisation délivrée par la Direction Régionale de l'Aviation Civile.</p> <p><u>Modification</u> : copie de cette autorisation en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	Cet autorisation est délivrée au nom de la société. N.B. : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément.	Direction Générale de l'Aviation Civile 50, rue Henry-Farman 75 720 Paris Cedex 15 01 58 09 43 21				
Transport fluvial de passagers	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie du permis de navigation</p> <p><u>Modification</u> : copie de ce permis en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	Ce permis est délivré au nom de la société.	<table border="1" data-bbox="1074 443 1430 712"> <tr> <td data-bbox="1074 443 1430 510">Service Navigation de la Seine</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1074 510 1430 577">24, quai d'Austerlitz</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1074 577 1430 645">75013 Paris</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1074 645 1430 712">01 44 06 19 62</td> </tr> </table>	Service Navigation de la Seine	24, quai d'Austerlitz	75013 Paris	01 44 06 19 62
Service Navigation de la Seine							
24, quai d'Austerlitz							
75013 Paris							
01 44 06 19 62							
Transport routier de marchandises	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : Une copie de l'attestation provisoire d'inscription au registre des transporteurs et des loueurs.</p> <p><u>Modification</u> : Une copie de l'attestation en cas de changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité. Aucune pièce nécessaire pour les autres modifications</p>	La copie de l'attestation provisoire comporte le nom de la société, ainsi que celui de la personne exerçant l'activité. Le transport de marchandises est réglementé aussi bien en deux roues qu'en quatre roues.	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 Paris Cedex 19 01 40 61 89 70				
Transport routier de personnes (Véhicules de quatre roues et plus)	<p><u>Immatriculation, prise/adjonction d'activité</u> : L'attestation provisoire, en original, de l'inscription au registre des transporteurs et des loueurs.</p> <hr/> <p><u>Modification</u> : Une copie de l'attestation en cas de changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité et Aucune pièce nécessaire pour les autres modifications.</p>	L'attestation provisoire comporte le nom de la société, ainsi que celui de la personne exerçant l'activité.	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 Paris Cedex 19 01 40 61 89 70				